



CERTIFICATION CERTIPHYTO	Réf : CPHY/L000/2V2
Liste des documents à présenter lors de l'audit ACTIVITE : DISTRIBUTEUR de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs PROFESSIONNELS	Version 2, le 03/02/26

Pour préparer votre prochain audit, voici une liste des documents susceptibles d'être examinés par l'auditeur de Qualisud. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle couvre l'ensemble du référentiel.

DOCUMENTS LIES A L'ACTIVITE DE DISTRIBUTION AUX PROFESSIONNELS

- Déclaration sur l'honneur de l'employeur (le personnel de vente n'est pas rémunéré sur la base du volume et du chiffre d'affaire des produits phytosanitaires)
- Fiches de paye des personnes exerçant une fonction de vente ou de délivrance

POUR LES ACHATS ET LE STOCKAGE :

- Procédures d'achat et de référencement des produits phytosanitaires
- Base de données des produits phytosanitaires
- Enregistrements des achats
- Accès aux FDS (courrier de demande aux fournisseurs, présentation des FDS, contrat avec un prestataire fournissant en continu les FDS mise à jour)
- Engagement de collecte des EVPP (convention avec Adivalor, courrier de demande aux fournisseurs, attestation d'engagement des fournisseurs...)
- Document justifiant des dates et lieux de collecte pour l'année en cours de la prise en charge et du traitement des EVPP et PPNU
- Classement de l'entreprise :
 - o Analyse des volumes de PP selon catégorie permettant de déterminer si l'entreprise est soumise à déclaration ou à autorisation ou ICPE
 - o pour les installations soumises à autorisation ou à enregistrement : arrêtés d'autorisation d'exploiter, suivi des rapports d'inspection Procédure d'élimination des PPNU, cahier d'enregistrement des retraits, bordereaux d'élimination...
 - o pour les installations soumises à déclaration : preuve de dépôt de demande en préfecture, existence des rapports de contrôles périodiques obligatoires si installation soumise à contrôles périodiques
- Fiche de poste du responsable des stocks
- Procédure de gestion des stocks
- Etat des stocks

POUR LE TRANSPORT :

- Liste des Marchandises dangereuses au sens de la réglementation transport ADR
- Conseiller à la sécurité :
 - o Copie du certificat du Conseiller à la Sécurité,
 - o Copie de la déclaration du conseiller (cERFA n°12251*02,

CERTIFICATION CERTIPHYTO	Réf : CPHY/L000/2V2
Liste des documents à présenter lors de l'audit ACTIVITE : DISTRIBUTEUR de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs PROFESSIONNELS	Version 2, le 03/02/26

- lettre d'acceptation de mission du conseiller
- Attestations FIMO, FCO et ADR des conducteurs
- Preuves de sensibilisation à l'ADR des salariés ; programme des formations
- Equipements du camion et check-list de vérification
- Document de transport
- Procédures liées aux opérations de transport (consignes de sécurité, consignes de chargement/déchargement, consignes en cas d'incident et numéros d'urgence)
- Contrats de sous-traitance – cahier des charges de sous-traitance - procédure regroupant les documents et informations à fournir pour un donneur d'ordre

POUR LA VENTE :

- Procédure de gestion des produits phytosanitaires
- Comptes clients à jour (qualité professionnelle et certificat individuel valide, délégations)
- Preuve de la signature des Conditions Générales de Vente
- Document remis au client sur les Bonnes Pratiques d'Utilisation des produits phyto
- Fiche de poste des vendeurs (faisant référence à la lecture de l'étiquette, au client)
- Accès aux FDS pour le client – Procédure d'accès
- Système d'information pour le client (utilisation du produit / risque / EPI / Gestion EVPP, PPNU, délai de grâce)
- Procédure de vérification de la disponibilité des EPI requis en fonction des produits phytopharmaceutiques présents ou information sur les modalités d'acquisition de ces EPI
- Enregistrements des ventes permettant la déclaration de la redevance pour pollutions diffuses – Bilan annuel et registre des ventes

DISPOSITIF CEPP :

- Référent CEPP : organigramme / fiche de poste / lettre de mission si référent externe / Preuve de l'inscription au registre national CEPP
- Diagnostic CEPP : Lettre de notification de l'obligation CEPP / Liste des actions standardisées
- Plan stratégique CEPP avec liste des actions identifiées + si nécessaire listes des actions complémentaires de développement et de promotion